



PROCÉDURE DE SÉLECTION :

CHAMPIONNATS DU MONDE D'ÉLEVAGE POUR JEUNES CHEVAUX DE DRESSAGE FEI WBFSSH 2024

Note : En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.

INTRODUCTION

- 1.1 Le présent processus de sélection a été établi dans l'optique d'identifier et de sélectionner les meilleurs couples athlète-cheval pour représenter le Canada aux **Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSSH 2024 prévus du 4 au 8 septembre 2024 à Ermelo (Pays-Bas)**.
- 1.2 Les Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSSH seront organisés en vertu des règlements de la Fédération Equestre Internationale (FEI) avec la coopération du World Breeding Federation for Sport Horses (WBFSSH).
- 1.3 Les chevaux doivent avoir des papiers d'enregistrement en règle avec un membre d'une association de race nationale reconnue par le WBFSSH, conformément aux règlements de la FEI. La liste des associations de race membres du WBFSSH et de leur pays d'appartenance est disponible sur le site Web du WBFSSH (en anglais) : <https://www.wbfsh.com/studbook-members>.
- 1.4 Les chevaux doivent répondre à toutes les exigences en matière d'âge, d'inscription, de propriété et d'approbation conformément aux règles des Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSSH (en anglais) : https://inside.fei.org/sites/default/files/FEI_WBFSSH_Rules_Effective_1_January_2023_0.pdf
- 1.5 Les athlètes et propriétaires doivent répondre à toutes les exigences de Canada Équestre (CE) et de la FEI selon les règlements généraux et les règlements de dressage de CE et de la FEI.
 - Règlements généraux et Règlements de dressage de CE – <https://www.equestrian.ca/programmes-services/reglements#>.
 - Règlements généraux de la FEI (en anglais) – <https://inside.fei.org/content/general-regs-statutes>.
 - Règlements de dressage de la FEI (en anglais) – <https://inside.fei.org/fei/disc/dressage/rules>.



2.0 DÉCLARATION

- 2.1 Le formulaire de déclaration (annexe A) doit être soumis au département de dressage de CE au plus tard le **vendredi 28 juin 2024, à minuit (HE)**. Le formulaire de déclaration (annexe A) doit inclure les pièces jointes suivantes afin d'être accepté :
- Il est de la responsabilité de l'athlète et de la ou du propriétaire de confirmer l'admissibilité du cheval aux Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSH auprès de l'association de race qui a émis les papiers du livre généalogique.
 - Une copie des papiers d'enregistrement en règle avec une ou un membre d'une association de race nationale reconnue par le WBFSH.
 - Une lettre officielle d'une association d'élevage du pays (membre du WBFSH) où est enregistré le cheval, qui stipule que le cheval peut représenter le Canada aux Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSH.
- 2.2 Afin de pouvoir déclarer leur intérêt, les athlètes et propriétaires doivent présentement détenir des licences sportive Platine en règle de CE.

3.0 QUALIFICATION

- 3.1 La période de qualification s'étend du **1^{er} janvier 2024 au 28 juillet 2024**.
- 3.2 Les chevaux doivent atteindre les exigences minimales d'admissibilité (EMA) conformément aux règles des Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSH. Les EMA à atteindre pour un couple athlète-cheval (épreuve préliminaire ou finale) :
- Chevaux de 5 et 6 ans : note totale de 75 %
 - Chevaux de 7 ans : note totale de 70 %
- La note des EMA doit être obtenue au moins une fois lors du CDIYH, ou durant les critères de sélection nationale durant l'année civile des Championnats, jusqu'à la date de sélection des athlètes.
- 3.3 En plus de répondre aux règles des Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSH, les athlètes doivent soumettre les éléments suivants pour être pris en considération :
- Une vidéo claire du couple athlète-cheval exécutant la reprise FEI finale en concours au niveau approprié (p. ex., reprise pour jeune cheval de 5 ans, 6 ans ou 7 ans).
 - *Cette vidéo sera évaluée par le Dr Volker Moritz, notre conseiller de la FEI de jeunes chevaux.*
 - Au moins deux notes pour des reprises FEI finales au niveau approprié (p. ex., reprise pour jeune cheval de 5 ans, 6 ans ou 7 ans). Les notes obtenues en concours CDIYH ou CDN sont admises :
 - Pour les chevaux de 5 ou 6 ans = deux notes de 8,0 ou plus sont requises pour le niveau.
 - Pour les chevaux de 7 ans = deux notes de 7,0 ou plus sont requises pour le niveau.



- Tous les rapports des notes obtenues (annexe B), ainsi que les résultats officiels des catégories, doivent être soumis au plus tard le **lundi 29 juillet 2024 à 9 h (HE)**. Les rapports des notes obtenues (annexe B) reçus après le **lundi 29 juillet 2024 à 9 h (HE)** *ne* seront *pas* pris en compte.

4.0 SÉLECTION

- 4.1 Les notes de qualification seront évaluées **au plus tard le 2 août 2024**. Le classement des couples athlète-cheval ayant déclaré leur intention de participer est déterminé selon la moyenne des notes de qualification pour chaque niveau. À des fins de sélection, les notes doivent avoir été soumises au moyen du formulaire de rapport des notes ci-joint (Annexe B). Les athlètes doivent soumettre une copie des feuilles de notation de chaque juge. **N.B.** Un (1) point de pourcentage supplémentaire sera ajouté à chaque note de qualification obtenue en CDIYH avant d'établir la moyenne pour le classement.
- 4.2 Le groupe consultatif sur la haute performance (GCHP) agit à titre de comité de sélection pour les **Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSH 2024**. Les membres du GCHP sont inscrits au site Web suivant : <https://www.equestrian.ca/sport-fr/dressage#>.

5.0 ANNONCE DES COUPLES ATHLÈTE-CHEVAL SÉLECTIONNÉS

- 5.1 CE annoncera les couples athlète-cheval appelés à participer aux Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSH 2024 à la fin du processus de sélection.

6.0 AUCUNE MODIFICATION

- 6.1 Aucune modification des couples athlète-cheval n'est permise une fois la déclaration soumise.

7.0 APPELS

- 7.1 Les athlètes qui se soumettent au processus de sélection en vue des Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSH 2024 ont la possibilité d'en appeler d'une décision de sélection si, et seulement si, le GCHP a commis un vice de procédure selon les présentes ou si celui-ci a pris une décision qu'aucun autre comité de sélection raisonnable n'aurait pu rendre. L'appel doit être signifié par écrit à la gestionnaire de la discipline dans les 72 heures suivant la découverte de la décision par l'athlète touché. Les appels doivent être accompagnés des frais d'administration de 500 dollars canadiens.



7.2 Par la présente, les athlètes adoptent la Politique en matière de mesures disciplinaires, de plaintes et d'appels comme mécanisme de résolution des différends entre tous les athlètes ayant déclaré leur intention de participer et CE. **Néanmoins**, en raison des courts délais nécessaires à la prise de décisions, les deux parties peuvent décider d'éviter la procédure spécifiée dans la politique de CE citée ci-dessus et opter plutôt pour la procédure d'appel du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui permet d'accélérer le processus. **Dans de telles circonstances, les frais d'administration seront appliqués aux droits exigés pour un appel au CRDSC.**

Novembre 2023



ANNEXE A – FORMULAIRE DE DÉCLARATION

CHEVAL

Nom en lettres moulées : _____ N° du passeport : _____

Année de naissance : _____

ATHLÈTE

Nom en lettres moulées : _____ N° de la licence de CE : _____

Signature : _____ Date : _____

PROPRIÉTAIRE

Nom en lettres moulées : _____ N° de la licence de CE : _____

Signature : _____ Date : _____

TÉMOIN

Témoïn (nom en lettres moulées) : _____ Date : _____

Signature du (de la) témoin : _____

Il est de la responsabilité de l'athlète et du (de la) propriétaire de confirmer l'admissibilité du cheval aux Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSH avec l'association de race auprès de laquelle est enregistré le cheval.

Un formulaire de déclaration doit être accompagné des pièces jointes qui suivent afin d'être accepté :

- *Une copie des papiers d'enregistrement en règle avec un(e) membre d'une association de race nationale reconnue par le WBFSH.*
- *Une lettre officielle d'une association d'élevage du pays (membre du WBFSH) où est enregistré le cheval, qui stipule que le cheval peut représenter le Canada aux Championnats du monde d'élevage pour jeunes chevaux de dressage FEI WBFSH.*

Envoyer les documents à :

Canada Équestre, Département du dressage, cpeters@equestrian.ca

Les formulaires de déclaration DOIVENT être reçus au plus tard le lundi 28 juin 2024 à minuit (HE).

Les formulaires non lisibles seront retournés et devront être soumis à nouveau. Veuillez écrire clairement en lettres moulées sur tous les documents. Toute fausse déclaration intentionnelle entraînera l'élimination du couple athlète-cheval du processus de sélection.



ANNEXE B – RAPPORT DES NOTES OBTENUES

NOM DE L'ATHLÈTE : _____ NOM DU CHEVAL : _____

NOM DU CONCOURS	DATE	JUGES	NOTE (%)
REPRISE – Nom du concours :		_____ _____ _____ _____	Bonus de 1 % pour les notes obtenues à des épreuves CDIYH.
REPRISE – Nom du concours :		_____ _____ _____	Bonus de 1 % pour les notes obtenues à des épreuves CDIYH.
MOYENNE DES NOTES DE QUALIFICATION			_____ %
<u>N.B.</u> Un (1) point de pourcentage supplémentaire sera ajouté à chaque note de qualification obtenue en CDIYH avant d'établir la moyenne pour le classement. La sélection des membres de l'équipe sera basée sur le classement final de chaque couple athlète-cheval.			

Envoyer à :

Canada Équestre, Département de dressage,
cpeters@equestrian.ca

Les rapports des notes obtenues (accompagnés des résultats officiels des catégories) DOIVENT être soumis pour examen au plus tard le 29 juillet 2024 à 9 h (HE).

Les formulaires non lisibles seront retournés et devront être soumis à nouveau. Veuillez écrire clairement en lettres moulées sur tous les documents.

Toute fausse déclaration intentionnelle entraînera l'élimination du couple athlète-cheval du processus de sélection.